



Vol. I.

MONTRÉAL, JUIN 1897.

No 9.

**COLLABORATEURS :**

MM. R. OCT. PELLETTIER	M. J. D. DUSSAULT
F. JEHIN-PRUME	M <sup>LE</sup> E VICTORIA CARTIER
ARTHUR LETONDAL	MM. ED. MAC-MAHON
ACHILLE FORTIER	DR. S. DUVAL
M. ERNEST GAGNON	

**CHRONIQUE**

Avez-vous jamais songé à trouver étrange de voir le nom d'un médecin, d'un avocat, d'un ingénieur figurer sur le programme d'un concert de charité, ou bien au nombre des solistes qui doivent se faire entendre à l'église pendant quelque cérémonie religieuse? Pour moi, bien au contraire, je suis toujours édifié quand j'apprends que M. le docteur X..., M. l'avocat Z..., ou M. l'ingénieur Y..., tous nous bien connus et généralement estimés, ont chanté à l'offertoire ou paru dans un concert destiné à soulager les infortunes.

Chez toutes les nations civilisées, la pratique intelligente des beaux-arts, et surtout de la musique, est considérée comme un raffinement d'éducation, dont elle est, comme disent les anglais, *the accomplishment*.

Tout le monde, paraît-il, ne juge pas de la même façon, et il y a des esprits grincheux qui trouvent que Dame Thémis est trop grave et trop rébarbative pour se compromettre dans la société plus gaie de Dame Euterpe. La main de Justice et le bâton du chef d'orchestre ne vont pas ensemble.

A cet égard, nous nous sommes laissé dire que dans les hautes sphères de la justice, on s'est inquiété de ce fait, et que des membres du barreau de Montréal avaient reçu défense de se produire en public pour y jouer de quelque instrument, chanter ou accompagner soit au piano, soit à l'orgue, et ce aussi bien à l'église que dans un concert quelconque!

S'il s'agissait de faire concurrence à des mélomanes plus ou moins douteux, à des râcleurs de vieilles cordes de violon, à tous ces massacreurs de musique qui vous étourdissent à tous les coins de rues et sont qualifiés du titre de *musiciens*, de par la volonté de messieurs nos échevins, nous serions les premiers à reconnaître l'opportunité de la mesure prise. Si même nos avocats, nos médecins faisaient acte de professionnels en se faisant payer leurs services, nous approuverions encore la mesure. Mais, en toute franchise, nous ne voyons pas en quoi l'acte seul de faire partie d'un chœur ou d'un orchestre peut être attentatoire à la dignité d'un disciple de Thémis ou d'Esculape.

Fait amusant à signaler : alors que le Barreau répudie ceux de ses membres qui consacrent leurs loisirs à la musique, les musiciens, eux, se sont vus, tout dernièrement, mis sur le même pied que messieurs les avocats, par l'imposition d'une taxe spéciale désignée dans le statut provincial comme *taxe*

*professionnelle*. C'est là sans doute pour eux un grand honneur, alors que bien des gens les traitent comme des quantités fort négligeables.

\*\*\*

L'assistance des concerts se compose de trois catégories de personnes : les indifférents, qui vont là comme à toute réunion mondaine, pour voir, causer, étaler une toilette ; les amateurs de virtuosité et de traits brillants, inconscients de la valeur réelle d'une composition sérieuse et bien conçue ; enfin les vrais "dilettanti" qui tiennent à ne pas perdre une seule note soit de la partie instrumentale, soit de la partie vocale de l'œuvre interprétée, estimant que les interludes symphoniques sont indispensables à l'intelligence des idées musicales et traduisent aussi fidèlement et souvent mieux que la voix les intentions dramatiques ou descriptives du compositeur. Quel ennui pour ces derniers, que les causeries bruyantes de leurs voisins et la hâte avec laquelle on applaudit un chanteur, avant que la *musique* ait cessé de jouer ! A défaut de sentiment musical, ayons donc celui des convenances ; causons plus bas et applaudissons au bon moment, quand tout fait silence, instruments et voix.

\*\*\*

L'usage de confier les saluts du mois de mai aux chœurs de jeunes filles se généralise aujourd'hui de plus en plus. A ces voix fraîches et justes il appartient en effet de célébrer les louanges de Marie, pourvu que les motets choisis soient de maîtres reconnus, Saint-Saëns, Rheinberger, Dubois, etc., et surtout spécialement écrits pour ce genre de registre, car rien de moins édifiant que les lieux-communs en style de romance, les vocalises rappelant l'opérette, les demi-exécutions de morceaux destinés à des voix mixtes, les prétentieuses mélodies substituées aux bons vieux cantiques que chantaient nos mères : "C'est le mois de Marie," "Adressons notre hommage," etc., etc.

Je préfère la simplicité, le naturel, à toutes les "Lyre angélique" et les "Sacrés parvis" du monde.

Citons à ce propos F. Danjou dans la "Revue de musique religieuse," avril 1846 :

"Les dames et les demoiselles s'exercent avec une louable assiduité au chant des cantiques ; les ecclésiastiques s'entourent de recueils en vogue ; chaque soir nos églises retentissent de brillants concerts, de mélodies tour à tour languoureuses ou animées, de rythmes sautillants qui semblent provoquer le corps à des mouvements de danse. On y entend des cantatrices qui imitent les virtuoses de l'Opéra. Voilà ce qu'on entend en ce moment dans les principales paroisses. C'est un spectacle touchant, enivrant, plein de charme et d'attrait ; mais que ce soit là de l'art religieux et catholique, c'est ce que je nie complètement. . . !!!"

G A M M A.